

DOCUMENT

Date : 30 octobre 1981

Sources : Sud-Ouest – Archives privées de Jean-Marc Printz

Titre : Sud-Radio : Arrêt des émissions envisagé.

Descriptif : Annonce de la reprise des émissions de Radio-Andorre et de Sud-Radio après un arrêt de 48 h pour cette dernière.



<http://www.aquiradioandorra.com>

Reproduction interdite sans autorisation.

Sud-Radio : Arrêt des émissions envisagé

SUD-RADIO devait cesser d'émettre quarante-huit heures à la fin de cette semaine, conformément au protocole d'accord signé récemment d'une part par les représentants des coprinces et d'autre part par le Conseil général des vallées d'Andorre.

Sud-Radio avait décidé d'interrompre ses émissions vendredi, à 13 heures, et de les reprendre dimanche, à 13 heures.

Hier soir, la direction de la station a décidé de reporter cet arrêt symbolique, de nouvelles discussions devant avoir lieu aujourd'hui.

Rappelons les faits : le 30 septembre dernier, on s'en souvient, le Conseil général des vallées — le gouvernement administratif de la principauté d'Andorre — avait accepté par 19 voix contre 8 les propositions des représentants permanents des deux coprinces — le président de la République française et l'évêque de la Seo d'Urgel (Espagne) — tendant à régler le problème de la radiodiffusion à partir de la principauté des vallées.

Ce protocole prévoyait en particulier qu'en attendant la création d'une « entité nationale

andorrane de radiodiffusion » qui détiendra les droits d'exploitation des radios à grande diffusion, c'est-à-dire Sud-Radio et Radio-Andorre, ces deux stations seraient gérées par une « commission provisoire de gestion » (1).

Cette commission, composée de M. Ramon Pla, directeur des télécommunications andorranes, et de M. Jacques Bomonti, technicien des télécommunications françaises, a été mise en place pour quatre mois mercredi matin, a annoncé le Conseil général des vallées.

Le premier acte de la commission de gestion a été de rappeler un des termes de l'accord du 30 septembre dernier qui, « pour marquer le changement de situation », prévoyait la fermeture provisoire et symbolique des stations de radio émettant à partir du territoire andorran (voir « Sud-Ouest » du 2 octobre).

Sud-Radio, qui appartenait à la SOFIRAD, a immédiatement répondu par l'affirmative.

Pour Radio-Andorre, qui a cessé d'émettre à la demande des autorités andorranes le 3 avril 1981, dès le début du

conflit opposant le Conseil général des vallées aux sociétés concessionnaires, la solution est plus complexe, mais la station devrait pouvoir reprendre normalement ses émissions dimanche ou lundi, comme le protocole lui en donne la possibilité.

En effet, Radio-Andorre avait été mise en faillite (2) le 23 septembre dernier par les autorités andorranes et un administrateur avait été nommé par le Conseil général des vallées.

Cependant, étant donné la mise en place des nouvelles structures, cette mesure n'a plus désormais aucune signification. Quant aux dettes de la station (salaires compris), on peut penser qu'elles seront épongées par un emprunt ou par les prochaines recettes publicitaires.

(1) En vertu de ce protocole, la SOFIRAD qui exploitait Sud-Radio et la société espagnole EIRASA, dont les droits sur Radio-Andorre étaient d'ailleurs contestés par la direction de la station, n'ont désormais plus aucun rôle à jouer.

(2) Cette mesure, rappelons-le, n'avait jamais été sollicitée ni par les créanciers ni par les employés de Radio-Andorre privés de leurs salaires depuis le mois de juillet.